

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° du 28 juillet 1939 modifiant le décret du 28 juillet 1939 portant organisation du cadre général des opérateurs et mécaniciens radio-électriciens coloniaux, publié au Journal officiel du 8 septembre 1939, p. 11219,

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juillet 1939

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au « Journal officiel » du 8 septembre 1939. Page 11219, 2° colonne (cadre général) du tableau de concordance des grades : après : « Inspecteur principal de 2° classe 50.000 » au lieu de : « Inspecteur de 1re classe avant trois ans. 55.000 » » Inspecteur de 1re classe après trois ans 58.500 » » Inspecteur de 1re classe après six ans 62.000 » Lire : « Inspecteur principal de 1re classe avant trois ans 55,000 » » Inspecteur principal de 1re classe après trois ans. 58.500 » » Inspecteur principal 1er classe après six ans. 62000 »